

CV ANALYTIQUE

Sommaire.

Page 1 - Diplômes universitaires - **Page 2** - Expériences professionnelles - **Page 3** - Activités pédagogiques
Page 4 - Activités scientifiques [Domaines de recherche (**page 5**) - Publications scientifiques (**page 6**) -
Manifestations scientifiques (**page 7**) - Responsabilités collectives (**page 8**)]

MEHDI KIMRI

Je suis actuellement **doctorant en droit public** et **enseignant vacataire** à la Faculté de Droit et de Science Politique de Nice. Mes travaux de doctorat portent sur l'encadrement des données numériques à l'échelle des territoires. Je dispense depuis 2021 des travaux dirigés en droit public à destination des étudiants de L2 (Droit administratif général) et de L3 (Droit administratif des biens).



C O N T A C T mehdi.kimri@univ-cotedazur.fr

DIPLÔMES UNIVERSITAIRES

2020-2023

DOCTORANT CONTRACTUEL EN DROIT

Université Côte d'Azur

Financé par l'École Universitaire de Recherche - Digital Systems for Humans (EUR-DS4H)
Membre du Groupe de Recherche en Droit, Économie et Gestion (GREDEG – CNRS/UCA UMR 7321) - Université Côte d'Azur.

- **Intitulé de la thèse** : “Le régime juridique des données urbaines”, sous la direction de Madame Caroline LEQUESNE, MCF HDR.

2020

MASTER II - DROIT ALGORITHMIQUE ET GOUVERNANCE DES DONNÉES

Faculté de Droit et Science Politique de Nice - Université Côte d'Azur

Mention obtenue : Très bien.

- **Intitulé du mémoire** : « Le régime juridique des données de transport : Les apports de la loi d'orientation des mobilités dans le développement des projets de *mobility as a service* ». sous la direction de Madame Caroline LEQUESNE, MCF HDR.

2019

MASTER I - DROIT PUBLIC APPROFONDI

Faculté de Droit et Science Politique de Nice - Université Côte d'Azur

Mention obtenue : Bien.

2018

LICENCE EN DROIT

Faculté de Droit et Science Politique de Nice - Université Côte d'Azur

Mention obtenue : Assez Bien.

2015

BACCALAURÉAT SECTION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Lycée Amiral de Grasse, Grasse (06)

Mention obtenue : Assez Bien.

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

- 2024 - 2025** **A.T.E.R EN DROIT PUBLIC**
Faculté de Droit et Science Politique de Nice - Université Côte d'Azur
- 2021 - 2024** **ENSEIGNANT VACATAIRE (VOIR SECTION "ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES")**
Faculté de Droit et Science Politique de Nice - Université Côte d'Azur
- Juin 2020 -
Octobre 2020** **JURISTE D'ENTREPRISE (STAGE FIN D'ÉTUDES)**
SAS Arpège, (éditeur de logiciels et hébergeur de données), Saint-Sébastien-sur-Loire
- Analyse des risques RGPD et rédaction des contrats des logiciels « Smart City » à destination des collectivités territoriales : Interop-API (service destiné à faciliter l'interopérabilité des solutions et progiciels Arpège), Cap-City (logiciel de Business Intelligence) et M-City (Application mobile citoyenne).
 - Réalisation de deux Analyses d'Impact relatives à la Protection des Données (AIPD) et contribution aux travaux préliminaires pour la mise en œuvre des normes ISO 27001 / 27002.
 - Rédaction d'une documentation juridique interne relative à la protection des données personnelles et à l'Open Data.
- Octobre 2019
- mars 2020** **JURISTE STAGIAIRE**
Fablex DL4T, Faculté de Droit et Science Politique de Nice - Université Côte d'Azur
- Activités de recherche et veille juridique : Blockchain, Intelligence Artificielle, Protection des données...).
 - Rédaction d'un rapport de recherche sur les expérimentations de la reconnaissance faciale au sein des différents États membres de l'Union Européenne.
 - Présentation de séminaires.
- Janvier 2019 -
juin 2019** **JURISTE STAGIAIRE**
Fablex DL4T, Faculté de Droit et Science Politique de Nice - Université Côte d'Azur
- Activités de recherche et veille juridique : Blockchain, Intelligence Artificielle, Protection des données...).
 - Présentation de séminaires.
- Juin 2017 -
août 2017** **AGENT DE MÉDIATION**
Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
- Activités de médiation auprès des usagers des équipements nautiques, lutte contre les incivilités et résolution des situations conflictuelles.

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES (VACATIONS)

2023-2024

TRAVAUX DIRIGÉS

- **DROIT ADMINISTRATIF GÉNÉRAL (45H) - LICENCE 2**
Faculté de Droit et Science Politique de Nice - Université Côte d'Azur
Sous la direction du Professeur de Droit public, Madame Florence CROUZATIER-DURAND
- **DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (30H) - LICENCE 3**
Faculté de Droit et Science Politique de Nice - Université Côte d'Azur
Sous la direction du Professeur de Droit public, Madame Florence CROUZATIER-DURAND

Description : Je dispense des travaux dirigés en droit public à la Faculté de Droit et de Science Politique de Nice. Plus précisément, j'enseigne depuis 2021 le Droit administratif général aux étudiants de deuxième année (L2). Depuis 2023, je réalise conjointement des travaux dirigés en Droit administratif des biens à destination des étudiants de troisième année (L3). Ces travaux dirigés sont réalisés sous la direction du Professeur Florence Crouzatier-Durand.

La réalisation des travaux dirigés dans ces deux matières présente à mon sens un intérêt particulier, en ce qu'elle s'inscrit dans une réelle logique pédagogique. Lors de mes enseignements en droit administratif des biens (L3), j'ai eu l'occasion de retrouver plusieurs étudiants à qui j'avais eu l'opportunité d'enseigner le droit administratif général en deuxième année. Au-delà du plaisir de voir l'intérêt que suscite le droit public, cela m'a permis d'assurer un suivi des étudiants. L'enseignement de ces deux matières offre l'opportunité de créer une continuité pédagogique entre la deuxième et la troisième année, et de s'assurer que les étudiants disposent des acquis fondamentaux en droit administratif pour prétendre, entre autres, à une poursuite d'étude en première année de Master en droit public.

COURS MAGISTRAL

- **IOT ET POLITIQUE DE LA VILLE (10H) - MASTER 2 (DAGD)**
Faculté de Droit et Science Politique de Nice - Université Côte d'Azur
Sous la direction de Madame Caroline LEQUESNE, MCF HDR

Description : Depuis septembre 2022, j'ai l'opportunité de dispenser un cours magistral de 10h aux étudiants du Master II « Droit algorithmique et gouvernance des données » dirigé par Madame Caroline Lequesne, Maître de conférences en droit public. Ce cours magistral intitulé « IoT et Politique de la ville » a pour objectif de former les étudiants sur les enjeux juridiques inhérents à l'exploitation des données dans le contexte des villes et des territoires « intelligents ». Le phénomène interroge le juriste à de nombreux égards, qu'il s'agisse des questions liées à l'aménagement numérique du territoire, à la protection des droits et libertés fondamentaux, ou encore à la fracture numérique. Les points d'entrée pour étudier ce phénomène sont nombreux. Dans le cadre de ces enseignements, j'ai fait le choix de concentrer mon propos sur trois thèmes spécifiques : L'introduction au concept de « ville intelligente » ; la définition et les règles d'encadrement des données urbaines ; et enfin les modalités de gouvernance des données dans les territoires.

2022-2023

TRAVAUX DIRIGÉS

- **DROIT ADMINISTRATIF GÉNÉRAL (20H) - LICENCE 2**
Faculté de Droit et Science Politique de Nice - Université Côte d'Azur
Sous la direction du Professeur de Droit public, Madame Florence CROUZATIER-DURAND

COURS MAGISTRAL

- **IOT ET POLITIQUE DE LA VILLE (10H) - MASTER 2 (DAGD)**
Faculté de Droit et Science Politique de Nice - Université Côte d'Azur
Sous la direction de Madame Caroline LEQUESNE, MCF HDR

- **DROIT ADMINISTRATIF GÉNÉRAL (30H) - LICENCE 2**

Faculté de Droit et Science Politique de Nice - Université Côte d'Azur

Sous la direction du Professeur de Droit public, Madame Florence CROUZATIER-DURAND

RÉCAPITULATIF DES ENSEIGNEMENTS RÉALISÉS

Année	Intitulé de la matière	Niveau	CM/TD	Effectif	Nombre d'heures
• Travaux dirigés					
2023/2024	Droit administratif général	L2	TD	3	45h
2023/2024	Droit administratif des biens	L3	TD	2	30h
2022/2023	Droit administratif général	L2	TD	2	20h
2021/2022	Droit administratif général	L2	TD	2	30h
• Cours magistraux					
2024/2025	IoT et Politique de la ville	M2	CM	1	10h
2023/2024	IoT et Politique de la ville	M2	CM	1	10h
2022/2023	IoT et Politique de la ville	M2	CM	1	10h

ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES

Q DOMAINE PRINCIPAL DE RECHERCHE

- **Sujet de thèse :** *Le régime juridique des données urbaines*, sous la direction de Madame Caroline LEQUESNE, MCF HDR. Financé par l'École Universitaire de Recherche - Digital Systems for Humans (EUR-DS4H) - Recherches menées depuis octobre 2020

Description : L'objet principal de ma recherche est d'étudier la manière dont le droit se saisit des données urbaines dans le contexte du développement numérique des villes. Sur le plan théorique, l'étude du droit de la donnée urbaine me conduit à m'interroger sur l'adaptation des concepts classiques du droit public face aux enjeux de l'urbanisation et du développement numérique. En effet, l'urbanisation des sociétés s'accompagne de préoccupations majeures en matière sociale, économique et environnementale. Pour y répondre, les villes mobilisent de manière croissante les technologies de l'information et de la communication (TIC). La mise en donnée des principales fonctions urbaines (mobilité, énergie, environnement, etc.) et l'analyse algorithmique de celles-ci, constituent des instruments utilisés par les gouvernements locaux en vue d'optimiser la gestion de la ville.

L'exploitation des données urbaines à des fins d'intérêt général présente des enjeux en matière d'encadrement à plusieurs égards. D'une part, l'usage des données au service des politiques urbaines fait l'objet, depuis plusieurs années, d'une littérature variée. Pour autant, et paradoxalement, la définition même de l'intérêt général dans le cadre du développement numérique des villes demeure incertaine. Cette carence implique une réelle difficulté en vue d'identifier précisément les données mobilisables. Dans cette étude, nous soutenons l'hypothèse que la tendance croisée entre numérisation, urbanisation et impératifs environnementaux, invite à reconsidérer la notion d'intérêt général à l'échelle locale sous l'angle de la durabilité. Ce raisonnement suggère d'envisager le développement durable comme une déclinaison contemporaine de l'intérêt général. Par ce biais, il est possible d'identifier concrètement les finalités d'exploitation des données urbaines, - meilleure gestion des risques climatiques et environnementaux, optimisation de la gestion et de la planification urbaine, inclusion citoyenne, amélioration des services urbains - et par conséquent les données mobilisables à ces fins à l'instar des données de mobilité, des données d'énergie, des données environnementales, etc. D'autre part, bien qu'identifiables matériellement, les données utiles à la réalisation de ces objectifs restent dispersées entre une multitude d'acteurs et répondent à des régimes distincts. Si des normes visant à encadrer avec plus de transversalité le partage et l'exploitation des données à des fins d'intérêt général émergent, d'importantes problématiques liées à la standardisation et à la gouvernance de celles-ci demeurent.

Enfin, au-delà des aspects strictement positivistes, le droit de la donnée urbaine que je me propose de formaliser, offre la possibilité de repenser la pertinence des configurations juridiques traditionnelles, et spécifiquement la place de la question urbaine dans celles-ci. Ainsi, ma recherche s'inscrit dans un cadre conceptuel plus large, celui de l'émergence d'un « droit urbain » se dessinant à grands traits, et dont le droit des données urbaines vise à être l'une des composantes.

Q DOMAINE SECONDAIRE DE RECHERCHE

- **Programme de recherche-action sur la dématérialisation du service public et la lutte contre les vulnérabilités numériques**

Description : Sous la direction de ma directrice de thèse, Madame Caroline Lequesne, j'ai eu l'opportunité de travailler sur la question de la dématérialisation des services publics, et ses conséquences sur l'accès aux droits des publics vulnérables. Cette recherche a été menée sous l'égide de l'Observatoire de l'éthique publique (que j'ai intégré en 2020), la Fondation de Nice, et l'Université Côte-d'Azur. Initié aux méthodes de la recherche-action par ma directrice de thèse, j'ai eu l'occasion de mener une série d'entretiens auprès de travailleurs sociaux et de personnes vulnérables pour documenter l'ampleur des difficultés liées à la dématérialisation des services publics. Ainsi, j'ai pu m'entretenir avec plus d'une vingtaine des personnes (demandeurs d'emplois, jeunes isolés, personnes âgées, demandeurs d'asile, personnes sans domicile fixe, etc.) en vue de recueillir leurs témoignages sur les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien pour réaliser des démarches en ligne, et finalement accéder à leurs droits

ACTE DE COLLOQUE

- « **Le régime juridique du contrôle fiscal algorithmique - De l'expérimentation à l'encadrement du recours aux dispositifs algorithmiques fiscaux** », *Droit fiscal n° 5*, 4 Février 2021, 122. Avec P. Legros.

Description : Le colloque « Intelligence artificielle et finances publiques » organisé dans le cadre du séminaire itinérant de la Société française de finances publiques, sous la responsabilité scientifique de Caroline Lequesne, a permis de riches échanges sur la lutte contre la fraude fiscale, et plus particulièrement sur les enjeux et les limites du data mining. Le data mining est une discipline qui se situe au croisement de l'étude statistique et de l'intelligence artificielle ; il permet d'extraire, à l'aide d'algorithmes, les informations pertinentes au sein d'un grand ensemble de données et de « faire parler l'information » en établissant des corrélations. Appliqué à la matière fiscale, le data mining vise principalement à identifier des caractéristiques de fraudes complexes pour rétablir une certaine « équité » fiscale. Le recours au data mining en matière fiscale n'est pas nouveau ; selon l'OCDE, en 2014 déjà, 69 États, parmi 86 étudiés, s'étaient pourvu d'outils de traitement automatisés des données. En France, le déploiement de ces outils bénéficie d'un solide soutien institutionnel. La stratégie gouvernementale de digitalisation des contrôles est soutenue par l'administration, mais encore par la Cour des comptes selon laquelle le datamining est « l'une des voies les plus prometteuses d'amélioration de la qualité de la programmation des contrôles ».

RAPPORTS DE RECHERCHE (PARTICIPATION AUX RECHERCHES, ET À LA RÉDACTION)

- **La digitalisation du service public. Pour une éthique numérique inclusive**, Lequesne C (dir.), Rapport réalisé pour l'Observatoire de l'éthique publique, octobre 2021.

Description : La dématérialisation des procédures et des relations entre le public et l'administration ne consiste pas, seulement, en un changement « prosaïque » de médium. En effet, la transition technologique opérée n'est pas neutre, et participe de la transformation de la relation même. Dans l'accès aux services publics, elle se traduit par la création, de facto, d'une nouvelle forme de conditionnalité : la conditionnalité numérique. Celle-ci constitue une entrave aux lois du service public et appelle à repenser les médiations numériques. L'étude formule dix recommandations pour y remédier, en faveur d'une éthique numérique inclusive.

- **La reconnaissance faciale dans l'espace public – Une cartographie juridique européenne**, LEQUESNEC (dir.), Fablex DL4T, avril 2020.

Description : Ce travail est la résultante des travaux de recherche et de terrain engagés au sein de la Fablex depuis octobre 2018. Il propose la première version d'une « cartographie juridique européenne » des usages de la reconnaissance faciale. Phénomène global, la technologie s'est emparée du débat public national et européen suscitant, de la part des pouvoirs publics, des prises de position prudentes. De nombreux gouvernements encouragent avec constance la multiplication des expérimentations en vue d'offrir, à leurs industriels, les terrains d'application indispensables à la formation de champions nationaux. Si la Commission européenne plaide pour l'uniformisation des usages circonstanciés dans le respect des droits fondamentaux et de la protection des données, elle identifie l'urgence dans le « débat » : interdiction et moratoire, un temps envisagés, sur le modèle de la loi californienne, ne sont pas à l'agenda. Le présent rapport s'inscrit dans ce contexte. Il vise à apporter un éclairage sur l'état du droit, les prises de position des autorités nationales compétentes, et les expérimentations nationales conduites. Ce travail a notamment pour objectif d'identifier les points de convergence entre les États et d'interroger l'existence d'une voix commune.

BILLETTS DE BLOG

- « **Données et villes durables. Perspective franco-européenne** », *Blog de l'Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du Numérique (OBVIA)*, mars 2023.

Description : Dans cette étude, j'explore les enjeux juridiques liés à l'exploitation des données à des fins de développement urbains durables. Les avancées technologiques dans la collecte et le traitement des données permettent le développement de dispositifs algorithmiques visant à optimiser le fonctionnement des villes, dans le cadre des projets de "Smart Cities". Malgré certains échecs rencontrés dans des projets de villes intelligentes, le concept reste envisagé comme une solution au développement urbain durable par de nombreux élus locaux. En France, le Commissariat général au développement durable soulignait déjà en novembre 2012 que les objectifs de la ville intelligente sont alignés sur ceux de la ville durable

- « **La transparence : le véritable défi des smart cities** », *Position Paper #8, Site de l'Observatoire de l'éthique publique*, Avril 2021.

Description : En France, les projets de smart cities se développent progressivement. Si la notion même de smart city demeure polysémique, il est communément admis que la collecte et le traitement algorithmique des données en constituent le noyau dur. La promesse de ces villes intelligentes est ainsi d'optimiser les flux et les services urbains afin de rendre la ville plus résiliente. Pourtant, l'utilisation massive des données et des algorithmes génère de la défiance citoyenne à l'égard des technologies, mais aussi à l'égard des institutions qui en usent comme des outils de politiques publiques. Dès lors, une complète transparence sur les données et les dispositifs algorithmiques apparaît comme l'une des conditions *sine qua non* de l'acceptation sociale des smart cities. Mais des difficultés demeurent.

- « **Hong-Kong : Vers une réglementation des plateformes d'échanges d'actifs numériques** », *Blog DLAT*, novembre 2019.
- « **L'encadrement des actifs numériques : La concrétisation des Bermudes** », *Blog DLAT*, octobre 2019.

MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

MANIFESTATIONS INTERNATIONALES

- « **Le régime juridique des données urbaines** », *Colloque international « vers un droit de l'IA : perspectives comparées »*, Université d'Ottawa (Canada), 24-25 mai 2023.

Description : Les 24 et 25 mai 2023 s'est déroulé à l'Université d'Ottawa un colloque sur le droit de l'IA, organisé par le Professeur Céline Castets-Renard. J'ai eu l'occasion de m'y rendre pour participer à une table-ronde des jeunes chercheurs et y présenter mes travaux de doctorat dans une perspective comparatiste.

- « **Machine Learning et Administration Fiscale** », *Colloque Droit et Numérique, 4ème Forum Franco-Kazakhstanais*, Institut Sorbonne-Kazakhstan, Almaty (Kazakhstan, en ligne), 18 juin 2021.

Description : Cette intervention avait pour objectif de présenter le régime juridique applicable aux outils « d'apprentissage machine » utilisés par les administrations fiscales française. Le colloque s'est déroulé à Almaty (Kazakhstan) et en ligne, et a réuni des intervenants français et kazakhstanais.

MANIFESTATIONS LOCALES

- « **Le contentieux des étrangers : creuset de la contestation de la conditionnalité numérique** », *PhD Workshop*, GREDEG, 19-20 janvier 2023.
- « **La digitalisation du service public : Présentation du rapport** », *Colloque Pauvretés multiples : les défis contemporains, les évolutions constatées et les politiques émergentes*, LARIIS & CEMAFI International, Haute école du travail et de l'intervention sociale (HETIS), octobre 2022.

- “Les enjeux globaux de l’IA pour les collectivités territoriales et les élus”, *Séminaire à destination des élus : La déontologie des élus locaux : Risques, prévention et sanctions*, Métropole Nice Côte d’Azur, 6 décembre 2024, Nice.

SEMINAIRES DE RECHERCHE

- « Les enjeux globaux de l’encadrement de l’Intelligence Artificielle : Le cas de la reconnaissance faciale », *Séminaire à destination d’une promotion d’étudiants de Licence 3 du lycée Stanislas, Cannes, 2020.*
- « 5G : Les territoires à l’épreuve de la smart city », *Séminaire interne Fablex DLAT, Nice, 2020.*
- « Le droit à l’oubli numérique », *Séminaire interne Fablex DLAT, Nice, 2019*
- « Protection des données à caractère personnel : Quel mandat pour la CNIL ? », *Séminaire interne Fablex DLAT, Nice, 2019.*



RESPONSABILITES COLLECTIVES

- Depuis 2024 : Représentant des doctorants au sein du Conseil de laboratoire du GREDEG (CNRS-UCA – UMR 7321).
- Depuis 2022 : Membre de comité de rédaction de la Revue européenne d’administration et de droit du numérique (ERDAL).
- Co-organisation : GREDEG PhD Workshop, 2nde édition, Colloque interdisciplinaire des doctorants du GREDEG, 20-21 janvier 2022.
- Co-organisation : Digitalisation du service public. Pour une éthique numérique inclusive, Colloque sous l’égide de l’OEP, la MSHS et la Fondation de Nice, 26 mai 2021.